HARANGUE

PRONONCÉE AU ROY

A L'ARRIVÉE

DE SA MAJESTÉ

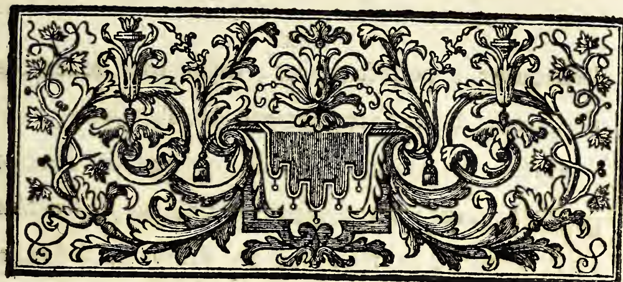
A STRASBOURG.



A PARIS,

Chez JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL, rue de la Calandre près le Palais, à l'Image S. Jean, & au Palais Grand'Salle, au S. Esprit.

M. DCC. XLIV.



HARANGUE PRONONCÉE AU ROY.



IRE,

La naiſſance donne aux MONARQUES le droit de ſe faire craindre & reſpecter; mais ce n'eſt qu'aux qualités perſonelles qu'ils ont reçu du Ciel, & que

l'éducation a perfectionnées, qu'ils ſont redevables de l'amour & de l'attachement des Peuples.

Ce ſont ces qualités, SIRE, qui pendant le voyage, & le court mais glorieux ſéjour, que Votre MAJESTE' vient de faire dans ſes Provinces d'Artois, de Hainault & de Flandres, dont ſes Frontieres affermies encore par la rapidité de vos conquêtes, couvrent de honte des Ennemis toujours jaloux de votre gloire, comme ils le furent de celle du feu Roy. Ce ſont donc ces qualités reſpectables que Vous poſſedez, SIRE, à un dégré ſi éminent, qui ont engagé les Peuples à Vous rendre leurs hommages bien plus encore par inclination que par devoir.

L'Alſace jalouſe de la félicité de ces Provinces, ſe voyoit avec peine privée d'un ſi grand avantage: elle eſpéroit cependant qu'étant le theatre de la guerre, accoutumée à voir & à former des Héros, elle jouiroit bien-tôt du bonheur de poſſeder Votre MAJESTE' ſur les bords du Rhin, où la gloire a déja couronné tant de Têtes.

C'eſt SIRE, ſur les rives de ce Fleuve, que les

Héros de l'ancienne Rome, les Drusus, & les Germanicus se sont formés : Mais sans chercher des exemples si reculés, c'est-là que le Grand Prince dont Votre MAJESTE' tient le jour, & qui faisoit alors nos plus cheres esperances, a signalé ses premiers Exploits *(a)*, où Votre Auguste Bisayeul a étendu ses Conquêtes, d'autant plus glorieuses que la Religion y a eu plus de part que l'Interêt de l'Etat. 825

Pendant plus d'un siécle les pierres du Sanctuaire étoient dissipées, les ronces & les épines croissoient jusques dans le lieu Saint, comme un autre Machabée, il a orné, purifié ce Sanctuaire que l'hérésie avoit profané. *(b)*

Digne Heritier des Vertus de ce Monarque, Colomne inébranlable de la Religion, Votre MAJESTE'

(a) En l'année 1702 Monseigneur le Duc de Bourgogne assiégea le vieux Brisack qu'il réduisit en très-peu de jours de tranchée ouverte.

(b) L'Eglise de Strasbourg, comme il en est peu dans le monde & dont les Chanoines Princes font preuves de 32 quartiers de Noblesse, étoit soumise au culte de la Religion Luthérienne ; mais cette Ville ayant passé sous la domination du feu Roi, il y rétablit les Autels du vrai Dieu, & par une générosité chrétienne, digne de l'excellence de ses vertus, sa Majesté fit don à cette Eglise de la valeur de neuf millions tant en Ornemens de la derniere richesse qu'en six Chandeliers & un Christ d'argent massif de la hauteur de sept pieds.

ſoutiendra l'ouvrage qu'il a ſi glorieuſement commencé, & continuera ſa Protection à une Egliſe, qui pour être la plus noble du Monde Chrétien, ſemble être digne de l'attention du plus grand Roy (*c*).

Daigne le Ciel, dont les bontés, SIRE, viennent de Vous rendre aux larmes de vos Sujets, répandre ſes plus précieuſes bénédictions ſur la Perſonne Sacrée, comme ſur les Armes de Votre MAJESTE'. Et pendant que les Peuples dont Vous faites, SIRE, les plus cheres délices, tiendront leurs mains élevées pour implorer ſon ſecours ſur Vous, puiſſent vos Ennemis par leur entiere défaite, porter ſubitement la peine de leur opiniâtre témerité, & que vaincus, ſoumis & confus de toutes parts, ils ſe voyent enfin forcés de ſubir les juſtes Loix, que la modération de Votre MAJESTE' doit leur impoſer: Loix d'autant plus importantes à la tranquillité de l'Europe, que ſans elles cette partie floriſſante de l'Univers, ne

(*c*) Le Chapitre de Straſbourg eſt tellement diſtingué par la naiſſance dans la perſonne de ſes Chanoines tant Capitulaires que domiciliaires, qu'il n'en eſt point en Europe où l'on faſſe d'auſſi fortes preuves de nobleſſe.

pourroit esperer la félicité d'une prompte & durable Paix.

Puisse, SIRE, le Dieu des Armées, bénissant vos généreux desseins, accorder cette même Paix à la valeur de Votre MAJESTE', à celle de ses Troupes, comme aux voeux ardens des Peuples que la Providence, SIRE, a soumis à la sagesse de votre Gouvernement.

Vû l'Approbation, permis d'imprimer & distribuer ce 9 Octobre 1744.
MARVILLE.